



**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
AU TITRE D'INTERVENANT EN PRÉVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS**

(Articles L. 4644-1, R. 4623-37 à R. 4623-39,
R. 4644-1 à R. 4644-5 et D. 4644-6 à D. 4644-11 du code du travail)

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie soussignée certifie qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, il a été procédé ce jour à l'enregistrement au titre d'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) de :

PROSANTE SOLUTIONS
sous le numéro : 2026-21

pour une période de cinq ans, qui expire le 7 juin 2031

Le présent enregistrement vaut pour les interventions menées par le(s)
intervenant(s) suivant(s) :

Monsieur Matthieu MOIGNET

dans les domaines de compétences suivants * :

**Prévention des troubles musculo-squelettiques – Ergonomie – Etude de
postes gestes et postures – Diagnostic des situations de travail**

** selon la formulation de la demande d'enregistrement*

Conformément aux dispositions de l'article D. 4644-8 du code du travail,
l'enregistrement au titre d'IPRP est valable pour l'ensemble du territoire
national.

Fait à Rouen, le 8 juin 2026



**P/LA DIRECTRICE RÉGIONALE
et par délégation
L'adjoint au Chef du Pôle Travail**

David DELASALLE